

Comment préparer votre évacuation générale ?

- Directeurs
- Responsables de sécurité
- Responsable d'évacuation



INFORMATIONS PRATIQUES

- Recueillir les conseils d'un professionnel sur l'ensemble des points forts et faibles de l'organisation pour l'évacuation de votre entreprise
- Etablir un schéma type de sécurité de votre entreprise

SUPPORT / MATÉRIEL

- Dépliant évacuation et incendie FPSI

RÉGLEMENTATION

Articles L 4121-1 et L 4121-2 du code du travail qui fixent les obligations de l'employeur en matière de sécurité et protection des employés et en matière de de formation pratique et approprié à la sécurité du travail.

Dispositions spécifiques en matière de prévention des incendies: article R.4227-28 et R.4227-39 : l'employeur prend les dispositions nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premier secours sans attendre l'arrivée du personnel désigné.

Ces essais et exercices périodiques ont lieu tous les 6 mois. Leur date et observations, auxquelles ils peuvent avoir donné lieu, sont consignées dans un registre mis à disposition de l'inspection du travail.

VALIDATION

Une attestation de présence sera délivrée sur demande.

Plan de formation

Contenu :

- Visite de l'entreprise avec le responsable de l'établissement ou le responsable d'évacuation
- Valider avec notre conseiller sécurité les itinéraires d'évacuation jusqu'au point de rassemblement (et d'un PRV « point de regroupement des victimes »)
- Définir les moyens d'alarme et d'alerte
- Détermination des chargés, responsable évacuation, guides-files, et serre-files (nombre par étage et bâtiment)
- Mise en place de consignes de sécurité (alerte à la bombe, blessés multiples, fuites de produits dangereux, permis de feu...)
- Préparation d'un document nécessaire pour l'intervention des Sapeurs –pompiers
- Bilan et synthèse de la formation

Intervenants :

- Sapeurs-pompiers en activité, professionnels de la sécurité incendie

